

APPEL DE CANDIDATURES POUR LA COMMISSION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DU RÉSEAU ASSOCIATIF ET INSTITUTIONNEL FRANSAKSOIS

Pour faire suite à une recommandation de la Table des élu.e.s du réseau associatif et institutionnel fransaskois et à l'adoption d'une modification des Statuts généraux de l'ACF au Rendez-vous fransaskois 2009, l'Assemblée communautaire fransaskoise lance un appel de candidatures pour la mise sur pied de la Commission sur le Code d'éthique.

La Commission sur le Code d'éthique est une entité constituée par l'Assemblée des députés communautaires qui recevra les plaintes de bris du Code d'éthique qui lui seront soumises en bonne et due forme et les traitera, en toute confidentialité, selon le processus prescrit à cette fin.

La Commission sur le Code d'éthique sera composé de **trois** membres qui :

1. Ont soumis une lettre de motivation à la suite d'un appel de candidature lancé par l'ACF;
2. Sont reconnus pour leur bon jugement et perspicacité;
3. Sont perçus comme étant des personnes neutres et non biaisées;
3. Occupent ou ont occupé des postes stratégiques qui leur ont fourni des expériences et connaissances pertinentes;
4. Ne sont pas membres élus d'une institution ou organisme fransaskois siégeant à la Table des élus;
5. Obtiendront l'approbation, sans objection, des représentant.e.s élu.e.s du réseau associatif siégeant à la Table des élu.e.s; et à la suite de cette approbation
6. Seront nommés formellement par l'Assemblée des député.e.s communautaires.

La durée du mandat des membres de la Commission sur le Code d'éthique sera de 3 ans.

Toutes personnes qui s'intéressent à siéger doivent soumettre une lettre de motivation à Michel Dubé, président de l'ACF, à l'adresse courriel whitestar@sasktel.net par le **vendredi 29 janvier 2010**.